

Informations Pratiques concernant l'association

L'adhésion à la MJC

La MJC est une association à but non lucratif, ouverte à toutes et à tous. La carte d'adhésion coûte 10,50€ pour les moins de 18 ans, saisonnier.e.s, étudiant.e.s et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) et 21€ pour les adultes. Elle est strictement personnelle et valable du 1er juin au 31 mai de chaque année. Elle permet à chacun de pratiquer les activités de son choix, d'obtenir des réductions sur les concerts ou les spectacles proposés par la MJC, de participer à la vie démocratique de l'association avec en point d'orgue l'assemblée générale. Les tarifs correspondent à un engagement de l'adhérent.e à participer aux activités durant toute la saison. Il n'y a pas de remboursements en cas d'abandon ([cf règlement intérieur](#)).

Vous êtes invités à venir débattre de l'orientation de votre MJC et à prendre des responsabilités dans ses instances comme le Conseil d'Administration ou dans le cadre de commissions.

Règlements et engagements

Le règlement s'effectue en numéraires, par chèques, par carte bancaire, avec le Pass région ou par chèques vacances (pas de remboursement de trop perçu).

Aucune réservation, ni inscription ne sera prise par téléphone, courrier ou mail.

Quoi qu'en soit le motif, la MJC ne remboursera plus aucune activité après le 1er mars de chaque saison. Dans tous les cas, la décision du remboursement appartient au Bureau du Conseil d'Administration.

Le tarif adulte s'applique dès 18 ans. Le coût de certaines activités est calculé selon le quotient familial.

Don déductible des impôts

Votre MJC est reconnue d'intérêt général et a besoin de ressources financières pour fonctionner. Vous pouvez lui faire un don qui sera déductible de vos impôts dans la limite de 66% ; un reçu fiscal vous sera délivré.

À savoir

Vous êtes couverts par la responsabilité civile de la MJC durant la pratique des activités qu'elle organise. Vous devez accompagner votre.vos enfant.s jusqu'au lieu de l'activité, vous assurer que l'animateur.trice soit présent.e, lui/leur demander de vous attendre dans les locaux de la MJC et pour les plus petits aller le/les chercher dans la salle d'activité. *(sous réserve des protocoles mis en place suite à la crise sanitaire)*

Nous vous remercions de respecter les lieux et le matériel mis à votre disposition. Il est interdit de manger dans les salles d'activités.